



Télémédecine en Unité Sanitaire



AAC TLM en Unité Sanitaire

Rappel du cahier des charges

- Objectif général

Développer des activités de téléconsultations et de télé-expertises pour améliorer l'accès aux soins des personnes détenues.

- Critères de l'AAC 2018

- 1 projet pour chacune des 20 US porté par le CH de rattachement
- activités téléconsultations et télé-expertises sur, à minima, 2 spécialités somatiques et psychiatriques
- activités à réaliser en priorité avec le CH de rattachement en complément de l'offre de soins existante



AAC TLM en Unité Sanitaire

- Accompagnements financiers et technique :
 - 1 forfait d'aide à l'équipement de 8 000€
 - accompagnement du GIP ESEA pour le déploiement
- Commission de validation (fin septembre)
 - 17 projets présentés qui concernent 11 départements /12
 - conditions d'accès au réseau suffisant devront être précisées
 - pour les établissements multi-sites possibilité d'avoir un double équipement

Référent ARS: Mélanie VOLPATO: 05 57 01 47 54

